

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2015

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoint, Etienne **LECLERE**, Sandrine **FLEURY**, Denis **LEMAIRE**, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Xavier **GAMBA** à Grégory **FONTAINE**, Fabrice **FOUTRIER** à Alain **TOURNEBISE**.

ABSENTS : Gilles **BARDU**, Bertrand **THIEBAULT**.

Madame Annette **VOIRIN** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 21 novembre 2014**.

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions au Service de l'Eau,
2. Achat de billets de manège pour la Fête Patronale,
3. Entretien du réseau d'assainissement communal,
4. Questions diverses.

1) FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES ACQUISITIONS AU SERVICE DE L'EAU

Durée d'amortissement
acquisitions- Service
Eau
Délib. n° 1/2015
Visée S/P le 24/02/2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement des travaux et acquisitions terminés au 31/12/2014.

2) ACHAT DE BILLETS DE MANEGE POUR LA FETE PATRONALE

Achat billets manège -
Fête Patronale
Délib. n° 2/2015
Visée S/P le 24/02/2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter des billets de manège à Madame **RECORDA** pour la somme de **200 euros**, afin de les distribuer aux enfants à la Fête Patronale des **13-14-15 juin 2015**.

3) ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Entretien du réseau
d'assainissement
communal
Délib. n° 3/2015
Visée S/P 24/02/2015

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'il serait souhaitable de signer une convention avec la société **COVED** pour l'entretien du réseau d'assainissement des eaux usées et des ouvrages annexes rattachés au réseau (station de relèvement, regards, boîtes de branchement), situé sur le territoire de la Commune de **LONGCHAMP-SUR-AUJON** et des Hameaux de **OUTRE-AUBE** et **FORGES-SAINT-BERNARD BAS**.

Compte tenu de sa bonne connaissance du réseau ainsi que de sa technicité, A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le contrat d'entretien avec la Société **COVED CENTRE BOURGOGNE CHAMPAGNE-ARDENNE**, 3 rue des Près de Lyon 10600 **LA CHAPELLE-SAINT-LUC**, à compter du 1^{er} avril 2015 pour une durée de 4 ans. Il fera l'objet ensuite de reconduction expresse par période de 1 an. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat et précise que la dépense sera inscrite au Budget 2015 du Service de l'Assainissement.

4) QUESTIONS DIVERSES

- **Alain TOURNEBISE** renseigne les membres du Conseil Municipal sur les tarifs des panneaux concernant « Voisins Vigilants » et les prévient de la fermeture du chemin qui mène à la Station d'Épuration.
- **Grégory FONTAINE** fait part aux membres du Conseil Municipal :
 - ✓ de la réunion du Conseil d'École qui a eu lieu le vendredi 13 février 2015 et notamment de la baisse des effectifs pour la rentrée prochaine.
 - ✓ de l'assemblée générale de la bibliothèque.
- **Jean-Claude RONCARI** fait un bilan sur les différentes réunions de la C.C.R.B.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le secrétaire de séance,

A. VOIRIN

Le Maire,

A. TOURNEBISE